

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)  
CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 novembre 2022 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille vingt-deux, et le quinze novembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CURT, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15    Présents : 12    Votants : 15**

**Présents :** M. CURT Jean-Pierre, M. BALDASSO Adolphe, Mme BEIJBOM Christina, M. BERTHIER Benjamin, Mme CAFFIN Marie-Christine, M. CORMINIER Eric, Mme DESMOULINS Monique, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, Mme FAUVEL Anne-Marie, Mme GIRAUD Murielle, Mme GÜRKE Lise, M. CIOT Romuald

**Absents excusés :** M. FONTE Sylvain, M. MICHON Jean-Luc, M. MAILHÉ Frédéric

**Ont donné procuration :** M. FONTE Sylvain à Mme GIRAUD Murielle  
M. MICHON Jean-Luc à M. CURT Jean-Pierre  
M. MAILHÉ Frédéric à Mme GURKE Lise

**Date de convocation du Conseil Municipal :** Mardi 8 novembre 2022

M. CORMINIER a été élu secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 septembre 2022

15 VOIX POUR

**1. Forêt communale : demande de subvention « Un arbre, un habitant en Isère ». Aide à la plantation et au confortement de la régénération naturelle en forêt dans un contexte de changement climatique.**

Dans le cadre de l'opération départementale « Un arbre, un habitant », élaborée pour contribuer à l'adaptation de nos forêts au changement climatique, l'ONF nous propose de réaliser une plantation dans la parcelle 7 (Bois de Caille) avec des essences forestières résistantes (type sapins méditerranéens), et cela en bénéficiant d'une large subvention. La subvention accordée par le département s'élève en effet à 80 % du coût global hors taxes. Cette replantation de plus de 300 arbres est prévue entre début mai et fin juillet 2023.

- Le coût de la plantation s'élève à 4679,95 € (subvention 3743,96 € HT). Soit une charge réelle de 935,99 € HT.

- Entretien: 2 passages (à N+1 et N+2) à 850 € HT chacun (subvention 680 € par passage). Ce qui nous donne un autofinancement de 170 € par passage et HT.

15 VOIX POUR

**COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2022**

**2 - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SICORBIAA en vue de mettre à jour les capacités d'abattage et de production de l'établissement situé sur la commune de La Mure.**

La société SICORBIAA gère les abattoirs de la Mure, Jean-Pierre Curt en étant actionnaire, il ne prend pas part à la discussion.

Un affichage a été réalisé en mairie depuis quelques semaines pour informer les habitants des changements envisagés.

En effet, la Préfecture demande aux conseils municipaux des communes environnantes de donner leur avis. C'est en fait une régularisation d'une situation existante. Il faut augmenter le tonnage d'abattage pour être en règle au niveau environnemental.

Le tonnage actuel est de 5 tonnes. Cela nécessite une phase de nettoyage de 3h. Les abattoirs vont passer à plus de 5 tonnes, il s'agit donc d'une régularisation.

**13 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (JP CURT)**

**3. Conventions d'adhésion au contrat groupe protection sociale complémentaire du personnel.**

Monique Desmoulins a travaillé sur la question. En effet la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique oblige les employeurs territoriaux à cotiser pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance de leurs agents.

Au niveau national, 89% des agents disposent d'une complémentaire santé et 59 % d'une complémentaire prévoyance.

Pour guider les collectivités, La participation est fixée sur la base d'un montant de référence, notifié par le décret d'avril 2022, de 35 € en prévoyance et 30 € en santé.

Il y a deux dispositifs de participation :

- 1) Soit la labellisation : les agents gardent leur mutuelle.
- 2) Soit l'adhésion à la convention de participation avec la Mutuelle Nationale Territoriale:

Le Maire et les adjoints privilégient la convention de participation du centre de gestion, car parmi les avantages, les tarifs sont négociés et garantis pendant 3 ans, il y a aussi une homogénéité entre agents, et la prestation est incluse dans la cotisation auprès du CDG 38, ainsi il n'y a pas de coût supplémentaire.

La labellisation n'a pas été retenue pour la raison suivante : c'est à la collectivité de s'assurer, s'il y a un changement de mutuelle en cours d'année, par l'agent, que cette nouvelle mutuelle choisie soit labellisée. Un surcroît de travail et un risque d'erreur que la municipalité veut éviter.

Avec la convention, si l'agent veut garder sa mutuelle, la commune ne participera pas. La complémentaire santé sera obligatoire en janvier 2026 alors que la prévoyance sera obligatoire dès le 1er janvier 2025.

Pour information :

- Sur le plan national, le montant moyen de participation des communes est de 12,20 euros pour la prévoyance et 18,90 euros pour le volet santé.
- Le comité technique départemental a été saisi au sujet du montant de participation de l'employeur. Les membres du comité demandent au moins 25 euros pour les risques santé et prévoyance.

Après discussion, Il est retenu par les membres du conseil, une participation globale de 30 € :  
Soit 15 € pour la santé et 15 € pour la prévoyance.

**COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2022**

**11 POUR, 2 ABSTENTIONS, 2 CONTRE**

**4. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.**

Le modèle comptable va évoluer le 1er janvier 2023 avec un passage de la norme M14 à M57 (Changement de nomenclature). 20 Communes vont être pilotes dont St-Honoré : les changements imposent plus de rigueur notamment pour l'inventaire, mais aussi plus de souplesse dans certaines actions pour le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable **M57 développée** ;
- de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :
  - **Budget principal,**
  - **Budget du C.C.A.S.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**15 VOIX POUR**

**5. Participation financière pour l'accueil des enfants de Saint-Honoré dans l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune de Susville - Année scolaire 2021/2022.**

Actuellement, 7 enfants de Saint-Honoré sont accueillis dans ce cadre, pour un montant de 60 euros, soit un total de 420 euros (centre aéré).

Les élus n'y sont pas favorables, et souhaitent une subvention directement à la «Maison Pour Tous». Car il subsiste un flou sur la destination finale de cette participation pour justifier cette somme. Compte tenu de l'information insuffisante sur le montant de la participation demandée et la rétribution de la «Maison Pour Tous», le conseil municipal ajourne ce point inscrit à l'ordre du jour.

**AJOURNEMENT**

**6. Budget communal : décisions modificatives budgétaires.**

- 73 000 euros étaient prévus pour la démolition de l'ancienne mairie. Mais le coût s'élève à 77 600 euros. Il faut donc prévoir de budgéter la différence (4 600 euros).
  - 120 euros manquent pour la numérisation du PLU (1 120 euros au lieu de 1 000 euros prévus).
- En terme de recette : 2 646 euros de subvention ont été attribués par le Département.  
Remboursement rémunération personnel (8 580 euros).

Monsieur le Maire approuve les modifications de crédits budgétaires indiqués dans le tableau ci-après :

**COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2022**

<u>OBJET</u>	<u>AUGMENTATION DE CREDITS</u>	
	<u>Chapitres/Articles/Opérations</u>	<u>Montants</u>
Subvention Conseil Départemental : <i>Acquisition radar pédagogique</i>	RF - 74-7473	2 646.00 €
Revenus des immeubles	RF - 75-752	1 954.00 €
Remboursement rémunérations personnel	RF - 013 - 6419	8 580.00 €
Charges de personnel	DF - 012 - 6411	8 580.00 €
Autres contributions obligatoires - Accueil de loisirs sans hébergement Commune de Susville	DF - 65 - 6558	420.00 €
Démolition ancienne Mairie	DF - 67 - 678	4 600.00 €
Entretien matériel roulant	DF - 011 - 61551	15 128.00 €
Frais réalisations documents urbanisme/numérisation PLU	DI - 20-202-154	120.00 €
Taxe aménagement	RI - 10 - 10226	120.00 €

**15 VOIX POUR**

**7. Animateur pendant les temps de cantine - Convention avec La Fourmi.**

La SCEV a fait une rupture de convention brutale prenant effet le lundi 7 novembre 2022. Cela concerne le poste d'Antoinette qui intervenait aux écoles de 11h15 à 13h15. L'explication : La directrice en poste de la SCEV a démissionné et aucun paiement ne peut intervenir car il faut une personne avec une certification.

Anne-Marie Fauvel a essayé de trouver un moyen de l'employer différemment mais cela n'a pas été réalisable.

A partir du 1er décembre, il y a aura quelqu'un de l'association la Fourmi. La facturation va passer de 35 € à 21,80 euros de l'heure, jusqu'au 8 juillet 2023.

**15 VOIX POUR**

**8. Tarif transport scolaire piscine - Année scolaire 2022/2023.**

Le transport concerne des cycles de 7 séances à la piscine, 2 devis ont été présentés :

Transport Pérault : 152,90 le transport, soit un total de 1070,30 euros

Transport VFD : 200 euros

Le choix se porte sur les transports Pérault

**15 VOIX POUR**

**COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2022**

**9. Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité. CDD avec agent contractuel affecté au poste.**

La personne recrutée pour l'accueil, Elodie Strappazon, est en arrêt maladie. Le retard occasionné dans la gestion a été rattrapé grâce à la forte implication de Anne-Marie Fauvel, Christine Caffin, et Monique Desmoulins. Le maire tient à les remercier encore une fois pour leur aide précieuse.

Le poste créé va permettre de voir venir et de se donner du temps pour le recrutement de la secrétaire de mairie, qui va devoir être formée. Le poste est créé pour 6 mois, à partir du 15 décembre.

**15 VOIX POUR**

**Diverses informations.**

- Après les travaux sur la route entre Tors et le rond-point, du fraiza est récupérable. Il peut être utilisé pour la réfection des chemins par les services techniques.

- L'ancienne mairie a disparu du paysage de Fugières. Dans le bulletin, une information proposera aux habitants de participer à une boîte à idée pour le devenir de l'emplacement.

- Les travaux de la chapelle de Tors sont bien avancés mais le toit est très détérioré. Il va falloir changer une partie de la charpente. Le clocher doit aussi être sécurisé.

- Marché de l'Avent :14 exposants seront présents avec une participation des principales associations.

- CCAS : le goûter des anciens s'est bien passé et les participants (plus de cinquante) étaient ravis.

- La réfection du rond-point est bien avancé.

- Ecoles : projet de classe verte du 15 et 16 mai. Les enseignants souhaitent une participation au financement du projet. Le Sou des Ecoles va contribuer à hauteur de 3500 euros, alors que le budget total s'élève à près de 10000 euros.

La commission « Ecoles » propose une participation de la mairie de 12 euros par enfant, soit 1056 euros au total

Le Sou des Ecoles doit organiser quelques actions pour récolter de l'argent.

- Point Skyrace: l'équipe de l'organisation souhaite une évolution du nombre de participants pour atteindre le plafond de 1000 coureurs. Le point noir, c'est le stationnement. Y aurait-il possibilité d'utiliser le stade ?

L'organisation demande également de disposer de la petite école pour faire dormir des bénévoles, les membres du conseil ne s'y opposent pas.

- Réunion information sur le devenir de l'Alpe du Grand Serre le 20 novembre, salle Fabrice Marchiol à La Mure.

---

**FIN DE SÉANCE A 23h15**  
**LA SÉANCE EST LEVÉE À 23h06**